



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/178  
3 février 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme

et du budget-programme

Quarante-quatrième session

Genève, 31 janvier-2 février 2005

Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007**

**Conclusions concertées\***

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné* les propositions de projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2006-2007, en tenant compte du Consensus de São Paulo et de l'esprit de São Paulo adoptés à la onzième session de la Conférence,

1. *Prend note* du texte figurant dans le document UNCTAD/EDM/MISC/2004/5/Rev.2 et *compte bien* en poursuivre l'examen et la discussion;
2. *Réaffirme* son rôle dans la définition du programme de travail de la CNUCED, et *réaffirme* que le contenu du programme de travail adopté par lui devrait être dûment pris en compte dans l'établissement de la version finale du chapitre consacré à la CNUCED du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
3. *Estime* que son examen du projet de programme de travail pourrait être beaucoup plus efficace, pragmatique et transparent, avec davantage de valeur ajoutée pour les membres, s'il disposait d'une information aussi détaillée que possible sur la répartition des ressources financières et autres afin de mieux comprendre les éventuelles incidences budgétaires de toute

---

\* Adoptées par le Groupe de travail à sa 166<sup>e</sup> séance plénière, le mercredi 2 février 2005.

décision relative aux programmes; à cet égard, *prie* le secrétariat de la CNUCED de consulter les autorités compétentes à New York en vue d'avoir accès à l'information nécessaire pour rendre le processus plus complet et renforcer les travaux du Groupe de travail conformément à la Charte des Nations Unies et aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale;

4. *Invite* le secrétariat à intensifier sa contribution à la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire, le suivi de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Déclaration du Millénaire prévue en septembre 2005, et le suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies;

5. *Demande* à la CNUCED, en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer un traitement intégré des questions de commerce et de développement, de continuer d'explorer, d'urgence, les moyens qu'elle aurait, dans les limites de son mandat, d'aider les pays victimes du tremblement de terre et du tsunami survenus dans l'océan Indien dans leurs efforts de redressement et de reconstruction, en coordination avec la communauté internationale;

6. *Demande instamment* à la CNUCED de poursuivre l'étude de modalités relatives à un financement prévisible et durable de la participation aux réunions intergouvernementales de la CNUCED d'experts des pays en développement.

-----